



VOL D'UN MANTEAU DANS UN RESTAURANT

Par **tati52**, le **14/12/2011** à **14:08**

Bonjour,

Je suis allée déjeuner au restaurant en couple et avec des amis, à mon arrivée la serveuse a pris nos manteaux pour les déposer sur un porte-manteaux au vestiaire, aucun ticket ne m'a été remis.

A la fin du repas, au moment de reprendre nos vêtements, mon manteau avait disparu et à la place il y avait le manteau d'une autre personne.

On a cru au départ qu'il s'agissait d'une méprise et que la personne allait rapporter mon manteau, mais 10 jours après aucun retour ni contact de la personne auprès du restaurateur, mon manteau a donc été volé.

J'ai donc porté plainte contre X et j'ai écrit au restaurateur une lettre en recommandée avec AR pour le mettre en demeure de me rembourser le prix de mon manteau (facture à l'appui) afin que je puisse le remplacer.

De la table où je me trouvais je n'avais aucun moyen de surveiller mon vêtement.

Je voudrais savoir quel recours je possède contre le restaurateur que je considère comme responsable pour non surveillance de son vestiaire.

Merci par avance pour vos réponses